

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE DE LE CAYLAR

34520

LE CAYLAR le 28 mars 2023.

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 6 avril 2023.**

Date de convocation : 28/03/2023

Date d'affichage : 28/03/2023

Présents : Alexandra AVAZERI, André BERTRAND, Christelle DE OLIVEIRA, Benoît CAMBON, Françoise MARTIN DUPE, Lucas MIALANE, Jean TRINQUIER.

Excusé : Jérôme CLARISSAC.

Absent : Julien PRADEL.

Secrétaire de séance : DE OLIVEIRA Christelle.

En début de séance, le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant le Géoparc. Adopté à l'unanimité.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

1 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET DU COMPTE DE GESTION

La commission Finances-Patrimoine a préparé les comptes administratifs et le budget de la commune.

Sous la présidence de Christelle DE OLIVEIRA, il est donné lecture du Compte Administratif 2022 du Budget Principal (M14). Celui-ci fait apparaître un excédent global de 673 090,25 €, soit un excédent de fonctionnement de 830 364,54 € et un déficit d'investissement de 157 274,29 €.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil, et Christelle DE OLIVEIRA donne la parole aux élus présents. Elle met ensuite au vote l'approbation du compte administratif.

Le Conseil Municipal adopte ce document, conforme au compte de gestion, à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte également le compte de gestion du comptable public à l'unanimité.

2 – AFFECTATION DES RESULTATS

Le Maire propose l'affectation des résultats comme suit :

Report en fonctionnement R 002 : 830 364,54 €.

Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 : 157 274,29 €.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

3 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des impôts communaux.

Les taux d'imposition sont donc les suivants :

- Taxe sur le foncier bâti 37,40 %
- Taxe sur le foncier non bâti 68.86 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 13,13 %.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

4 - VOTE DU BUDGET

Suite à la réunion de la commission Finances M. le Maire présente le projet de budget 2023.

Il s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : Dépenses 1 242 279,25 €

Recettes 1 242 279,25 €

Section d'investissement : Dépenses 1 259 882,78 €

Recettes 1 259 882,78 €.

Après discussion, le budget est adopté à l'unanimité.

5 - FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Il est proposé de retenir l'ESAT du Roc Castel pour le fleurissement du village pour un montant de 1 579,06 €.

Adoption à l'unanimité.

6 – COMPTEUR CALORIFIQUE DES APARTEMENTS DE L'ECOLE

Le Maire présente le devis de MORA s'élevant à 1 364 € HT.

Vote à l'unanimité.

Questions diverses

Encaissement des excédents du SIVOM du Larzac

A la suite de la dissolution du SIVOM, la commune du Caylar a encaissé sa quote-part qui s'élève à 99 648 €.

Géoparc Terre d'Hérault

Le « Géoparc Terres d'Hérault » est une démarche partenariale visant à faire de son territoire un « Géoparc mondial UNESCO ». Cette candidature implique la valorisation et la préservation de notre patrimoine géologique exceptionnel.

Après une phase de préfiguration du projet menée par l'association Demain la Terre !, le Département de l'Hérault assure, depuis janvier 2022, le portage et l'animation de cette dynamique.

Les communes situées sur le périmètre de la démarche sont représentées par leur EPCI d'appartenance au sein de ce Comité stratégique. Ils ont délibéré sur ces différents points et désigné un représentant pour siéger au sein de l'instance.

Le conseil municipal décide de confirmer l'engagement de la commune dans la démarche du Géoparc Terres d'Hérault.

La séance est levée à 22 h 30.